

AVIS DE CONTAMINATION

(Article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2)

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le vingt-neuf janvier (2025-01-29).

DEVANT M^e Angelo FEBBRAIO, notaire pour la province du Québec, ayant son domicile professionnel à Montréal.

COMPARAÎT :

ÉDIFICE 198 CURÉ-LABELLE S.E.C., une société en commandite constituée en vertu des lois du Québec, dûment immatriculée en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, c. P 44.1) sous le numéro 3379457750, ayant son siège au 2950, rue Lucien-L'Allier, bureau 210, en la ville de Laval, province de Québec, H7P 0H8, Canada, agissant et représentée par son seul commandité, **ÉDIFICE 198 CURE-LABELLE COMMANDITE INC.**, une personne morale constituée sous et régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) (RLRQ, c. S 31.1), dûment immatriculée en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, c. P 44.1) sous le numéro 1179445698, ayant son siège au 2950, rue Lucien-L'Allier, bureau 210, en la ville de Laval, province de Québec, H7P 0H8, Canada, représentée par Cédric CONSTANTIN, son vice-président, dûment autorisé aux présentes aux termes des résolutions tenant lieu d'une réunion de son conseil d'administration adoptées le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq (27 janvier 2025), lesquelles n'ont pas été modifiées ni révoquées et sont toujours en vigueur en date des présentes, dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par ledit représentant avec et en présence du notaire soussigné.

(ci-après le « **Comparant** »)

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval d'inscrire sur le registre le présent avis de contamination concernant le terrain désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants présents dans le terrain au-delà des valeurs limites de l'annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (R.R.Q., c. Q-2, r.37), tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et signé par un professionnel visé par l'article 31.42 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2.

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Une propriété située sur le boulevard Curé-Labelle, en la ville de Laval (quartier de Ste-Rose), province de Québec, Canada, étant connu et désigné comme étant le lot UN MILLION CENT MILLE TRENTÉ ET UN (1 100 031) au plan du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Laval.

Avec le bâtiment et les autres structures y dessus érigés, dont notamment celui portant le numéro 198, boulevard Curé-Labelle, en la ville de Laval (quartier de Ste-Rose), province de Québec, H7L 3A1, Canada.

(ci-après l'**« Immeuble »**)

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

Le Comparant est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis de Diane Imbeault et de 9207-5175 Québec Inc. en vertu d'un titre de propriété inscrit au livre foncier de la circonscription foncière de Laval sous le numéro 28 564 445, et son adresse de domicile est le 2950, rue Lucien-L'Allier, bureau 210, en la ville de Laval, province de Québec, H7P 0H8, Canada.

3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

L'Immeuble est situé dans la municipalité de Laval (quartier de Ste-Rose) et les utilisations d'usage résidentiel et commercial (respectivement zone T6.1.4108 et T3.3-4028), sont autorisées en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité.

4. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint de l'étude de caractérisation intitulé « Sommaire de l'étude de caractérisation » (référence n°: PR.EN02.24.0030, décembre 2024) (ci-après le **« Résumé »**), préparé par Solroc inc. et daté du vingt décembre deux mille vingt-quatre (20 décembre 2024) et contresigné par le Comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 4.1 un bref un énoncé de la nature des contaminants présents dans l'Immeuble et dont la concentration excède les valeurs limites de l'annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*;
- 4.2 un énoncé des catégories d'usages permis sur l'Immeuble, le cas échéant, en fonction des valeurs limites réglementaires applicables;
- 4.3 un bref historique des activités qui ont eu lieu sur l'Immeuble;
- 4.4 la superficie du terrain occupée par les sols contaminés ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 4.5 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 4.6 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est signé par Marie-Josée Lemelin, Maîtrise en Sciences environnementales, directrice de projet - environnement, et Alain Bondu, géologue senior, vice-président et directeur général, en date du décembre deux mille vingt-quatre (20 décembre 2024), dont copie demeure annexé aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le Comparant avec et en présence du notaire soussigné.

5. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE CONTAMINATION

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro NEUF MILLE CENT TRENTE-DEUX (9132) des minutes du notaire soussigné.

LE COMPARANT déclare audit notaire avoir pris connaissance du présent acte, l'avoir exempté d'en donner ou d'en faire donner lecture et accepter l'utilisation de procédés technologiques pour clore le présent acte, puis signe en présence physique du notaire soussigné.

ÉDIFICE 198 CURÉ-LABELLE S.E.C, représentée par son seul commandité
ÉDIFICE 198 CURE-LABELLE COMMANDITE INC.

(Signé) Cédric CONSTANTIN
Par: Cédric CONSTANTIN

(") Angelo FEBBRAIO, notaire
Angelo FEBBRAIO, notaire

Copie certifiée conforme de l'acte notarié technologique que j'ai reçu et dont j'assure la conservation.

Montréal, le 20 décembre 2024

Projet N°: PR.EN01.24.0030

SOMMAIRE DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION – ÉDIFICE 198 CURE-LABELLE SEC - ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE - PHASE II – 198, BOULEVARD CURE-LABELLE, LAVAL, QUEBEC - REFERENCE N°: PR.EN02.24.0030, DECEMBRE 2024

Les services de SOLROC INC. ont été retenus par M. Cedric Constantin, représentant de l'entreprise ÉDIFICE 198 CURE-LABELLE SEC et propriétaire du site à l'étude, afin d'effectuer l'évaluation environnementale de site (ÉES) - Phase II de la propriété située au 198, boulevard Curé-Labelle, Laval, Québec. Celle-ci couvre une superficie de 5 507,5 m² et correspond au lot No. 1 100 031 du Cadastre Officiel du Québec.

Le site à l'étude a pour coordonnées géographiques 45° 36' 18,75" Nord ; 73° 47' 24,02" Ouest, au centre du site. La propriété est actuellement occupée par un (1) bâtiment commercial d'un (1) étage sans sous-sol. Le bâtiment occupe environ 15% de la superficie du terrain. Le reste de la propriété est occupé par des aires asphaltées. Le zonage de la propriété est résidentiel et commercial (zone T6.1.4108) et le zonage des propriétés adjacentes est présenté ci-dessous :

- À l'est, résidentiel – Zone T3.3-4028 ;
- Au sud, au nord et à l'ouest : Commercial – Zone T6.1.4108

Un seul cours d'eau est présent dans un rayon d'un kilomètre du site à l'étude. La Rivière-des-Milles-Îles est située à approximativement 880 mètres au nord du site.

Selon le SIH, aucun puits d'alimentation en eau n'est présent sur la propriété à l'étude et aucune installation de captage d'eau de surface ou d'eau souterraine destinée à la consommation humaine n'est répertoriée dans un rayon d'un kilomètre du site à l'étude.

Selon l'ensemble des informations recueillies lors de la recherche historique, la propriété a été vacante jusqu'en 1954.

En 1954, la partie originale du bâtiment à l'étude a été construite. Elle servait pour le comptoir d'une station-service. Les réservoirs et pompes distributrices de cette dernière étaient situés près du boulevard Curé-Labelle, à l'ouest du bâtiment. Vers 1990, les activités de la station-service semblent avoir cessé sur le site.

Le bâtiment a ensuite été agrandi vers le nord et le sud en 1987 et vers le nord-est à la fin des années 90. D'après des actes de vente de 1985, des activités de mécanique générale étaient menées dans le bâtiment. Toutefois, d'après les documents d'Opta consultés, le concessionnaire automobile occupait le site à l'étude et le site adjacent au sud (200, Curé-Labelle) et les activités menées dans le bâtiment à l'étude étaient seulement un lave-auto à la main ainsi que de la mécanique légère (aucune sur moteur). Les activités de mécanique générale étaient menées dans le bâtiment adjacent au sud, à plus de 70 mètres du site à l'étude. Toutefois d'après des documents fournis par la municipalité des activités de mécanique générale étaient menées dans le bâtiment à l'étude par le concessionnaire automobile.

Entre approximativement 1985 et 1997, le site était occupé des concessionnaires d'automobiles neuves et usagées effectuant des activités de lave-auto à la main dans le bâtiment. À la fin des années 90, le bâtiment a été agrandi vers le nord-est. Depuis 1998, le site est occupé par des concessionnaires et entreprises de locations de véhicules récréatifs. D'après un employé de *Cruise Canada*, M. Gilles Charron, la vente est seulement sur des véhicules récréatifs usagés depuis au moins 2000. De plus, il a précisé que le concessionnaire de véhicules récréatifs effectue des activités de mécanique générale dans le bâtiment, surtout des changements d'huile.

Ainsi, suite à la cessation en décembre 2024 de ce concessionnaires véhicules récréatifs usagés, une étude de caractérisation environnementale exhaustive des sols et de l'eau souterraine de la propriété, attestée par un expert inscrit sur la liste du MELCCFP, est requise afin de se conformer à l'article 31.53 (changement d'utilisation) de la section IV, chapitre IV, de la LQE.

La propriété à l'étude a donc été occupée entre 1954 et approximativement 1990 par une station-service. Ces activités figurent à l'annexe III (postes de distribution de carburant (libre-service avec surveillance, libre-service sans surveillance, poste d'aéroport, poste d'utilisateur, poste de marina et station-service) tel que défini par l'article 8.01 du Code de construction et régi par ce code) du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, Liste des secteurs d'activité industrielle et commerciale susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*.

La propriété à l'étude a donc aussi été occupée entre 1985 et 1997 des concessionnaires d'automobiles neuves et usagées. Ces activités figurent à l'annexe III (Code SCIAN : 811199 Autres services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles (seulement les parcs d'autobus, de camions et de véhicules lourds ainsi que les concessionnaires de véhicules automobiles)) du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, Liste des secteurs d'activité industrielle et commerciale susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*.

L'évaluation environnementale de site – Phase II (projet n°PR.EN02.23.0033), réalisée par SOLROC Inc. en 2023 et l'évaluation environnementale de site – Phase II (projet

n°PR.EN02.24.0030), réalisée par SOLROC Inc. en 2024, ont révélé des risques potentiels et/ou réels de contamination sur le site :

- Présence de sols contaminés B-C en métaux et COV dans les forages F7, F8, F11 et F19 lors d'une ÉES Phase II réalisée par notre firme en 2023 et en 2024 (sols non-acceptables pour l'utilisation résidentielle projetée sur le site);
- Présence actuelle d'un séparateur d'eau huile dans le secteur nord-est du bâtiment ;
- Présence actuelle d'un réservoir hors terre d'huiles usées à l'est du bâtiment, entouré d'une tache d'hydrocarbures ;
- Présence d'activités actuelles de mécanique générale dans le bâtiment à l'étude ;
- Présence d'un réservoir hors terre d'huiles usées antérieur près du coin nord-est du bâtiment ;
- Présence d'une station-service entre 1954 et approximativement 1990. Ces activités figurent à l'annexe III (postes de distribution de carburant (libre-service avec surveillance, libre-service sans surveillance, poste d'aéroport, poste d'utilisateur, poste de marina et station-service) tel que défini par l'article 8.01 du Code de construction et régi par ce code) du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, Liste des secteurs d'activité industrielle et commerciale susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines* de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) ;
- Présence de concessionnaires d'automobiles neuves et usagées entre 1985 et 1997 approximativement. Ces activités figurent à l'annexe III (Code SCIAN : 811199 Autres services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles (seulement les parcs d'autobus, de camions et de véhicules lourds ainsi que les concessionnaires de véhicules automobiles)) du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, Liste des secteurs d'activité industrielle et commerciale susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines* de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).
- Présence de sols contaminés au-delà des valeurs limites de l'Annexe I du RPRT, mais inférieures aux valeurs limites de l'Annexe II du RPRT (Plage B-C du MELCCFP) sur le site à l'étude pour les hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀, les métaux et/ou les composés organiques volatils (COV) ;

- Présence d'eau souterraine contaminée au-dessus des critères RES et/ou des seuils d'alerte 50% et/ou 70% des critères du RES en hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ et en métaux à l'emplacement des puits d'observation PO2 et PO3.

Une Évaluation environnementale de site – Phase II (projet n°PR.EN02.24.0030) a donc été réalisée par SOLROC INC. en décembre 2024. Celle-ci inclue également les résultats de l'ÉES Phase II réalisée par SOLROC INC. en 2023 (PR.EN02.23.0033) et ceux de la caractérisation environnementale réalisée par Solroc Inc. en 2024 (PR.EN01.24.0126).

Durant la campagne d'échantillonnage des sols effectuée les 28, 29 et 30 novembre et les 1, 4, 5 et 6 décembre 2023, huit (8) forages extérieurs (PO1, PO2, PO3, F4, F5, F6, F7 et F8) ont été réalisés en utilisant une foreuse CME-55 de la compagnie George Downing Estate Drilling Ltd. Les forages PO2 et PO3 ont été menés jusqu'au roc pour les fins d'une étude géotechnique menée en parallèle, à des profondeurs de 13,66 à 14,93 mètres. Les autres forages ont été menés jusqu'aux profondeurs voulues de 6,10 à 6,71 mètres. Les trois (3) forages, PO1, PO2 et PO3, ont été aménagés en puits d'observation de l'eau souterraine et disposés de manière à établir les paramètres hydrogéologiques du site. Lors de cette campagne, quatre (4) forages extérieurs et trois (3) forages intérieurs ont été réalisés en utilisant une foreuse CME-55 de la compagnie George Downing Estate Drilling Ltd jusqu'à la profondeur voulue de 3,66 mètres sous la surface du sol.

Durant la campagne d'échantillonnage des sols effectuée les 10, 12 et 17 juin 2024, quatre (4) forages extérieurs (F16, F17, F18 et F19) ont été réalisés en utilisant une foreuse Apafor ou Sedidrill de notre compagnie. Les forages ont été menés jusqu'aux profondeurs de 4,47 à 7,60 mètres. Il est à noter que le forage F16 avait été débuté en date du 12 juin 2024 mais à cause de refus sur blocaux à basse profondeur, a été terminé à l'aide d'une foreuse Apafor en date du 17 juin 2024 afin d'atteindre la profondeur de 7,6 mètres.

Durant la campagne d'échantillonnage des sols effectuée le 27 novembre 2024, un (1) forage intérieur (F20) et deux (2) forages extérieurs (F21 et F22) ont été réalisés en utilisant une foreuse SEDIDRILL de notre firme. Les forages ont été menés jusqu'aux profondeurs voulues de 1,83 à 2,74 mètres.

Au total, soixante-quatorze (74) échantillons de sols dont sept (7) duplicitas ont été soumis à des fins d'analyses chimiques afin de détecter leurs teneurs pour l'un et/ou l'autre des paramètres suivants : mercure, glycol, métaux (14 éléments), composés organiques volatils, hydrocarbures aromatiques polycycliques et hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀.

Un total de quatre (4) échantillons d'eau incluant un (1) duplicita ont été prélevés à l'intérieur des puits PO1 à PO3 le 13 novembre 2024 et deux (2) échantillons d'eau incluant un (1) duplicita ont été prélevés à l'intérieur du puits PO2 le 27 novembre 2024. Ceux-ci ont été soumis à des fins d'analyses chimiques afin de détecter leurs teneurs en métaux (18 éléments), composés

organiques volatils, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés phénoliques, chrome VI, éthylène glycol et hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀.

Un total de trois (3) zones de contamination au-dessus du critère B ont été répertoriées sur le site mais n'ont pas été délimitées en raison du manque de sondages à proximité des forages ayant montré une contamination.

L'analyse des résultats d'analyses et des zones de contamination permet de tirer les conclusions suivantes :

- Les sols analysés à l'endroit des sondages PO1, PO3, F9, F10, F12, F13, F15, F16 et F17 présentent des concentrations, pour tous les paramètres analysés, inférieures ou égales au critère générique A du Guide d'intervention du MELCCFP ;
- Des sols à l'endroit des sondages PO2, F4, F5, F6, F14' F18, F20 et F22 présentent des concentrations en HP C₁₀-C₅₀, en HAP et/ou en COV supérieures au critère générique A du Guide d'intervention du MELCCFP, mais inférieures aux valeurs limites de l'Annexe I du RPRT (Plage A-B du MELCCFP) ;
- Des sols à l'endroit du sondage F7 présentent des concentrations en COV supérieures aux valeurs limites de l'Annexe I du RPRT, mais inférieures aux valeurs limites de l'Annexe II du RPRT (Plage B-C du MELCCFP) entre 3,66 et 4,88 mètres. Ces résultats sont acceptables pour l'utilisation commerciale actuelle du site mais ne sont pas acceptables pour l'utilisation résidentielle et/ou commercial projetée.
- Des sols à l'endroit du sondage F8 présentent des concentrations en métaux (seulement manganèse) supérieures aux valeurs limites de l'Annexe I du RPRT, mais inférieures aux valeurs limites de l'Annexe II du RPRT (Plage B-C du MELCCFP) entre 0,61 et 1,22 mètres. Ces résultats sont acceptables pour l'utilisation commerciale actuelle du site mais ne sont pas acceptables pour l'utilisation résidentielle et/ou commercial projetée.
- De plus, des sols à l'endroit des sondages F11 et F19 présentent des concentrations en métaux (seulement manganèse et plomb) supérieures aux valeurs limites de l'Annexe I du RPRT, mais inférieures aux valeurs limites de l'Annexe II du RPRT (Plage B-C du MELCCFP) entre 0,46 et 0,91 mètres. Ces résultats sont acceptables pour l'utilisation commerciale actuelle du site mais ne sont pas acceptables pour l'utilisation résidentielle et/ou commercial projetée.
- Des sols à l'endroit du sondage F21 présentent des concentrations en HP C₁₀-C₅₀ supérieures aux valeurs limites de l'Annexe I du RPRT, mais inférieures aux valeurs limites de l'Annexe II du RPRT (Plage B-C du MELCCFP) entre 0,46 et 0,91 mètres. Ces résultats sont acceptables pour l'utilisation commerciale actuelle du site mais ne sont pas acceptables pour l'utilisation résidentielle et/ou commercial projetée.

Les sols présentant des concentrations en HP C₁₀-C₅₀, en HAP, en COV et/ou en métaux supérieures aux valeurs limites de l'Annexe I du RPRT représentent un volume d'environ 829,8 m³, couvrant une superficie d'environ 1472,68 m² sur le terrain et répartis à des profondeurs variant entre 0,46 et 4,88 m de profondeur.

Aucune phase flottante ou lourde n'a été notée dans les puits d'observation PO1 à PO3 en date du 13 et 27 novembre 2024.

Les résultats des analyses chimiques réalisées sur les échantillons d'eau à l'endroit des puits PO1, PO2 et PO3 ont présenté des concentrations en HP C₁₀-C₅₀, en HAP, en COV, en composés phénoliques, en éthylène glycol, en chrome VI et/ou en métaux dissous (18 éléments) inférieures aux critères de RES du MELCCFP, aux seuils d'alerte de 50% et 70% des critères de RES et/ou aux normes pour le rejet à l'égout de la CMM, à l'exception de :

- Les échantillons d'eau à l'endroit des puits PO2 et PO3 ont présenté des concentrations en métaux (baryum) supérieures aux seuils d'alerte de 50% des critères de RES mais inférieures aux critères de RES du MELCCFP et aux seuils d'alerte de 70% des critères de RES.
- Les échantillons d'eau à l'endroit du puits PO2 ont présenté des concentrations en HP C₁₀-C₅₀ supérieures aux critères de RES du MELCCFP, aux seuils d'alerte de 70% des critères de RES et aux seuils d'alerte de 50% des critères de RES.

Les concentrations en métaux (baryum) et en HP C₁₀-C₅₀ mesurées dans les puits PO2 et PO3, qui dépassent les valeurs du RES du MELCCFP et/ou ses seuils d'alerte de 70% et 50%, pourraient représenter un risque d'effet appréhendé sur les récepteurs potentiels identifiés, soit les réseaux d'égout et les cours d'eau situés dans un rayon d'un km de la propriété à l'étude. Ainsi, sur la base de ces résultats, il est recommandé de réaliser un suivi de la qualité de l'eau souterraine sur une période minimale de trois (3) ans, au moins trois fois par année (printemps, été, automne), selon les modalités énoncées dans le Guide d'intervention du MELCCFP, afin de surveiller l'évolution des concentrations en métaux (baryum) et en HP C₁₀-C₅₀ notées aux puits PO2 et PO3.

À la lumière des résultats obtenus et selon l'article 31.53 de la section IV, chapitre IV, de la LQE (RLRQ c. Q-2), un plan de réhabilitation environnementale du site devra être soumis au MELCCFP aux fins d'approbation dans le cadre de la cessation des activités listées à l'Annexe III du RPRT qui ont eu cours sur le site à l'étude. Une fois approuvé, le plan devra être suivi lors de la réhabilitation environnementale du site.

Conformément à l'article 31.58 de la LQE, un avis de contamination devra être inscrit pour la propriété au Registre foncier du Québec via le Bureau de la publicité des droits (BPD) concernant les sols > annexe I du RPRT identifiés lors de la présente étude ainsi que lors des études environnementales antérieures. À la suite des travaux de réhabilitation, un avis de décontamination pourra être publié au BPD (article 31.59 de la LQE) et un rapport attesté par un

expert inscrit sur la liste du MELCCFP devra être soumis au MELCCFP, confirmant que les travaux de réhabilitation environnementale ont été effectués conformément au plan de réhabilitation ainsi qu'aux dispositions prévues à la section IV, chapitre IV, de la LQE.

Advenant la découverte de contamination dans les sols (concentrations > Annexe I du RPRT applicable pour ce site) aux limites de la propriété à la fin des travaux de réhabilitation, le propriétaire du terrain devra aviser par écrit sans délai les voisins concernés et transmettre une copie de cet avis au ministère (art. 31.52 de la LQE).

SOLROC Inc.



Marie-Josée Lemelin, M. Sc Env.
Directrice de projet - Environnement



Alain Bondu, Géologue senior
Vice-président, directeur général



**ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC**

Je certifie que la réquisition présentée le 2025-01-29 à 14:02 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Laval sous le numéro 29 220 249.

Le fichier de signature électronique ECACL29_220_249.sig, qui accompagne ce document, émis par **M^e Patrick Plante, L'Officier de la publicité foncière du Québec**, atteste que la transmission du document est sans altération et que celui-ci provient du Registre foncier.

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis
Forme :	Notariée en minute
Notaire instrumentant :	M ^e Angelo Febbraio
Numéro de minute :	9132

Index des immeubles

Circonscription foncière : Laval				Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec			Droits : 2025-01-30 09:07
Lot :	1 100 031			Radiations : 2025-01-07 13:16
Date d'établissement :	1997-11-06 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre			
Plan :	Liste des plans			
Concordance :				

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2025-01-29	29 220 249	Avis de contamination	Requérant	ÉDIFICE 198 CURÉ-LABELLE S.E.C.			
2024-03-04	28 564 445	Vente	Vendeur	9207-5175 Québec Inc. IMBEAULT, Diane	2 670 000,00 \$		
			Acheteur	ÉDIFICE 198 CURÉ-LABELLE S.E.C.			
2024-03-04	28 564 445	Hypothèque	Créancier	9207-5175 QUÉBEC INC. IMBEAULT, Diane	870 000,00 \$	7 178 536	
			Constituant	ÉDIFICE 198 CURÉ-LABELLE S.E.C.		7 178 535	
2024-03-04	28 564 445	Cession de rang hypothécaire	Cédant	9207-5175 Québec Inc. IMBEAULT, Diane	re: 28 564 445		
			Cessionnaire	Banque de Montréal			
2024-02-28	28 557 024	Hypothèque	Créancier	Banque de Montréal	1 979 551,00 \$	6 019 152	
			Constituant	ÉDIFICE 198 CURÉ-LABELLE S.E.C.			
2024-01-26	28 507 180	Déclaration de transmission	Défunt	DE LUCA, Robert	droits indivis		
			Légataire	IMBEAULT, Diane			
2013-02-13	19 738 659	Vente	Vendeur	BEAUREGARD, Bernard	droits indivis		T 25 749 088
			Acheteur	9207-5175 QUÉBEC INC.			
2010-07-02	17 347 348	Hypothèque	Créancier	2165-9966 QUÉBEC INC.	100 000,00 \$	6 552 605	T 25 749 088
			Constituant	BEAUREGARD, Bernard			
				DE LUCA, Robert			
2005-07-08	12 502 241	Cession d'un immeuble	Cédant	Beauregard, Bernard	½ indivise		T 16 884 644
			Cessionnaire	De Luca, Robert			
2000-08-29	994 027	Hypothèque	Créancier	1859-1123 QUEBEC INC	100 000,00 \$ avec intérêts	222 488	T 12 567 766

Index des immeubles - Section informatisée

	conventionnelle	Débiteur	BEAUREGARD, BERNARD				
2000-05-17	À 09:00.CORRIGE AU PLAN ET/OU DOCUMENT JOINT (RENOVATION) CONTENANCE SUPERFICIE VOLUME LIMITE POSITION RELATIVE MESURES:						
2000-05-09	984 757	Délaissement VOLONTAIRE	Créancier Débiteur	BEAUREGARD, BERNARD CENTRE DU CAMPING BEAU-SOLEIL (1998) INC	PRISE EN PAIEMENT Réf.: 905 662		T 16 884 644
2000-03-01	980 218	Préavis d'exercice d'un droit d'hypothèque	Créancier Débiteur	BEAUREGARD, BERNARD CENTRE DU CAMPING BEAU-SOLEIL (1998) INC	PRISE EN PAIEMENT Réf.: 905 662, 979 147		T 350 308
2000-02-09	979 147	Cession de créance hypothécaire	Cédant Cessionnaire	INVESTISSEMENTS GASTON LAVOIE INC BEAUREGARD, BERNARD	Réf.: 905 662	220 006	T 350 308
1999-03-29	958 672	Vente	Vendeur Acquéreur	CENTRE DU CAMPING BEAU-SOLEIL INC CENTRE DU CAMPING BEAU-SOLEIL INC (1998 INC)	TOUS DROITS TITRES INTERETS 363 003,00 \$ et charges		T 350 308
1997-11-06	À 09:00.DEPOSE, CF.LOT (S) REMPLACE (S), (RENOVATION) PTIE 60-1-17, 60-1-3-2, 60-1-3-3, 60-25 PAROISSE DE SAINTE-ROSE						

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	25 749 088	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 17 347 348 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	25 749 088	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 17 347 348 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	16 884 644	L'inscription de la cession d'un immeuble résultant du document ou de la réquisition N° 904 933 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	12 567 766	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 994 027 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	16 884 644	L'inscription du délaissement résultant du document ou de la réquisition N° 904 933 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	350 308	Voir mention en marge du document

	Radiations	Mention
T	350 308	Voir mention en marge du document

	Radiations	Mention
T	350 308	Voir mention en marge du document